

Fiche d'inscription et de cession des droits d'auteur

Concours photo "#DestinationForêt, à vos clichés !"

Prénom :

Nom :

Adresse postale :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Date de naissance :

Souhaite participer au concours photo "#DestinationForêt, à vos clichés !" et présente sa photo.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement disponible sur www.onf.fr/onf/+c2e, et accepte les modalités de ses 11 articles et plus particulièrement :

Article 7 – Responsabilité du candidat

En participant au concours, le candidat garantit :

- Être l'auteur de la photo présentée ou titulaires des droits de la photo déposée ;
- Disposer de l'accord écrit des personnes photographiées. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables sera sous l'entière responsabilité de son auteur.

Ainsi le participant garantit à l'ONF de la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier la photo et son texte descriptif dans les conditions prévues au présent règlement.

L'ONF décline toute responsabilité en cas de contestation ou de revendication concernant la propriété ou la titularité des droits de la/ des photos déposée(s).

Le candidat s'interdit de reproduire à l'identique une photo déjà mise en ligne.

Par conséquent, le participant garantit l'ONF contre les conséquences directes ou indirectes de toute revendication ou réclamation de tiers se prétendant titulaires de droits sur les éléments que le candidat a publiés dans le cadre du présent concours.

A ce titre, le participant garantit à l'ONF contre tout recours, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication de ces éléments porte atteinte à ses droits.

Article 8 – Cession des droits d'auteur

*La participation au concours entraîne expressément la cession des droits patrimoniaux, à titre gratuit, de tout ou parties du/des cliché(s) du participant sur tous supports au bénéfice de l'ONF étant entendu comme le droit de reproduction, le droit de représentation, de distribution, d'usage ainsi que les droits d'adaptation, de modification, d'arrangement, sur tout ou partie du cliché, **et ce pour une durée maximum de trois ans.***

*En particulier, les droits cédés comprennent le droit d'utilisation, de représentation, de diffusion et de reproduction du cliché la photo et/ou le texte sur le site Internet www.onf.fr, sur sa page Facebook, son compte Instagram, LinkedIn, Twitter et Youtube de l'ONF, y compris sur les applications mobiles des smartphones et plus généralement sur tout support de communication **relatif au présent concours.***

L'ONF indiquera, le nom et le prénom du photographe à moins qu'un élément technique ne l'empêche.

L'ONF s'engage à ne pratiquer aucune exploitation de photographies en dehors de celle relative à la promotion du concours (exposition, publication, presse, site internet, réseaux sociaux...) pour une durée maximum de trois ans. Cela exclut toute utilisation à des fins commerciales. Les fichiers de photos non sélectionnées seront détruits

Le participant renonce à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de sa photo et/ou de son texte par l'ONF, pour les besoins et dans le cadre du présent concours.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du candidat du concours et l'annulation de sa dotation.

Les participants au Concours photo "#DestinationForêt, à vos clichés !" s'engagent à accepter les conditions de publication.

Fait à :

Le :

Signature du candidat :